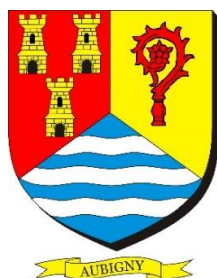


DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 08 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11
- Présents : M MALVAUD Daniel, Maire, Mme MANSON Danielle, Mme JEUDI Marilyne, M DABIN Pierre, adjoints au Maire, Mme BACHELIER Marie, M JEUDI Daniel, Mme GIRAULT Élisabeth, Mme BOUDET Nathalie, M GIRARD Sébastien, Mme GERBIER Sylvie, M CABARET Patrick, conseillers municipaux
- Absent : néant
- Secrétaire de séance : Mme Sylvie GERBIER assistée de Véronique LUNEAU
- Affiché le : 18/12/2020

Validation du Compte rendu du 23 novembre

M le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 23 novembre 2020

A. Réserve incendie au Petit Bois / Grand Bois : étude des devis

M le Maire rappelle que le sujet avait été ajourné lors de la séance du 23 novembre et les éléments présentés.

Suite à la visite des pompiers, certains points de défense incendie ont besoin d'être remis à niveau. Des devis ont été demandés auprès de fournisseurs pour l'installation de citernes souples.

Le Grand Bois et le Petit Bois ont été déterminés comme les sites prioritaires à mettre aux normes en raison d'une faisabilité plus facile qu'à la Bouquetière et au plus grand nombre de personnes et de biens exposés au risque d'incendie.

Il a été entériné par le SDIS qu'il fallait une citerne de 180m³ et qu'elle pouvait être mutualisée pour défendre les 2 villages.

Dans un 1^{er} temps des devis séparant la prestation en 3 postes avaient été demandés : fourniture de la citerne, aménagement de la plateforme et de l'aire pour le camion des pompiers, clôture.

ABEKO est apparu comme le prestataire le moins cher pour la citerne. Les devis incluent la vanne de sortie et une housse de protection de la vanne, comme recommandé par le SDIS

Les tarifs sont les suivants :

	Citaf / La Baronne		Abeko		Kaiher	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
120m³	3 104,00 €	3 724,80 €	2 222,85 €	2 667,42 €	2 440,00 €	2 928,00 €
180m³		0,00 €	3 195,50 €	3 834,60 €	3 434,00 €	4 120,80 €

A produit équivalent, ABEKO localisé en Vendée apparaît le mieux disant.

Pour la réalisation de la plateforme et de la clôture pour l'installation et l'aménagement de la citerne les entreprises suivantes ont été contactées.

- Les entreprises Forgerit, Paitrault et Thiollet ont été consultées pour la plateforme dans un premier temps puis pour la clôture.
- Les entreprises GOUBEAU et Adrien BERTHELOT ont été consultées pour la clôture.

L'entreprise BERTHELOT a répondu qu'elle ne faisait pas ce genre de prestation et l'entreprise GOUBEAU n'a pas répondu.

Les entreprises ont répondu de la façon suivante :

	Abeko	Thiollet	Paitrault	Forgerit	Goubeau	Berthelot	Plus cher HT	Plus cher TTC
Citerne (hors devis artisan)	3 195,50 €						3 195,50 €	3 834,60 €
Clôture		2 761,00 €		2 466,08 €			2 761,00 €	3 313,20 €
Plateforme & accès		2 194,04 €	5 287,10 €	3 436,63 €			5 287,10 €	6 344,52 €
Total projet							11 243,60 €	13 492,32 €

Après prise de renseignements auprès du Département, il a été confirmé que pour être pris en compte en intégralité le projet doit confier la fourniture et la pose de la citerne à un artisan. La commune ne peut donc pas commander la citerne en direct si elle souhaite bénéficier de la subvention sur l'ensemble du coût du projet. Le ou les devis doivent mentionner la fourniture et la pose par des artisans ou PME.

A l'heure actuelle, aucun devis incluant la fourniture et la pose de la citerne, n'ayant été transmis, il est proposé au conseil de valider le principe de partir sur l'entreprise qui aura fait l'offre la mieux disante avec un montant maximum défini par le conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Valide le projet d'aménagement d'une réserve incendie commune au Grand et Petit Bois**
- **Décide d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise la mieux disante pour un montant maximal de 13 500€ TTC**

B. Plan de financement du projet aménagement d'une réserve incendie au Petit Bois / Grand Bois

M le Maire fait part de l'action du Département qui s'est engagé à soutenir les entreprises locales par le biais d'une aide à l'investissement (1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres).

M le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser l'aménagement d'une réserve incendie commune au Petit Bois / Grand Bois ;

Cette aide s'adresse aux collectivités sous forme d'une subvention de 50% sur les travaux entrepris par les communes d'ici au 31 mai 2021 à hauteur maximale de 5 000€ par projet. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 décembre 2020 et les travaux doivent être terminés au 31 mai 2021.

Le dépôt d'un dossier ne vaut pas automatiquement l'acceptation.

La commune peut présenter 3 projets.

Les devis n'étant pas tous parvenus, le plan de financement peut prendre en compte les devis reçus à charge de la commune de faire réaliser les travaux ultérieurement par des entreprises autres proposant une offre mieux-disante.

Au cas où le montant des travaux éligibles est inférieur au montant annoncé dans la demande, le calcul de la subvention sera basé sur les montants réellement engagés et son montant sera proratisé aux sommes payées.

La délibération ne peut être reportée car le dossier doit être déposé le 15 décembre dernier délai.

Cependant il est proposé au conseil d'acter le fait que cet aménagement soit le 3^{ème} projet présenté et que le plan de financement prenne en compte une demande de 50% du montant du chantier.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 9 569.40€ HT soit 11 483.28€ TTC. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	0,00 €	Département - Dispositif de soutien à l'investissement local	4 784,70 €
Travaux	9 569,40 €	Autofinancement	4 784,70 €
Total HT	9 569,40 €	Total HT	9 569,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'approuver le projet de travaux,**
- **De valider le plan de financement,**
- **D'autoriser le M le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.**

C. Réparation de la charpente de la salle des fêtes : validation du devis

M le Maire rappelle que suite au traitement de la charpente, il a été découvert que certains chevrons étaient endommagés. Ils doivent être renforcés.

Après visite sur site, l'entreprise TREMONT a transmis un devis intégrant le renforcement de 7 chevrons sur 2.50m et d'une lambourde sur 3m.

Le montant du devis est de 394.02€ HT soit 472.82€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise TREMONT pour un montant de 394.02€ HT soit 472.82€ TTC

D. Travaux de peinture et de revêtement à la maison locative du Chemin des Plantes : Validation du devis

M le Maire rappelle que suite au départ de la locataire, le logement communal du Chemin des Plantes nécessite une remise en état pour certains revêtements.

M le Maire propose :

- Pour la cuisine : réfection de toutes les peintures et du sol
- Salle de d'eau : pose de toile de verre et peinture
- WC : pose de toile de verre et peinture
- Chambre : réfection de toutes les peintures et du sol

M le Maire présente le devis de l'entreprise BUTET Tony qui s'élève 2 703.54€ HT soit 2 973.89€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise TREMONT pour un montant de 2 703.54€ HT soit 2 973.89€ TTC

E. Désignation du représentant auprès de l'association « Voie rapide » et opportunité d'adhérer

M le Maire rappelle l'existence de l'association Voie Rapide 147-149 dont l'objet est de militer pour la mise à 2X2 voies des RN147 et 149 de Limoges à Bressuire.

Bien que la commune ne soit pas située directement sur l'axe, cet aménagement aurait des retombées à l'échelle de La Gâtine et améliorerait ponctuellement les déplacements de certains habitants de la commune.

M le Maire propose aux conseillers de faire adhérer la commune à l'association. Il rappelle que le montant de l'adhésion est de 10€ pour les communes.

M le Maire indique que la commune a la possibilité de désigner 2 délégués (un titulaire + un suppléant).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'adhérer à l'association Voie Rapide 147 – 149**
- **De désigner M Daniel MALVAUD comme délégué titulaire et M Patrick CABARET comme délégué suppléant**

F. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

M le Maire rappelle les derniers travaux réalisés à la salle des fêtes et propose de revoir les tarifs de location.

Les tarifs en vigueur relatifs à la location de la salle des fêtes, définis par la délibération du 02 décembre 2019 (2019-051) sont rappelés.

Tarifs location

Une journée	Personne de la commune	90.00€
	Personne ou association hors commune ²	150€
Deux jours consécutifs	Personne de la commune	110.00€
	Personne ou association hors commune	185€
Vin d'honneur, réunion	Personne de la commune	gratuit
	Personne ou association hors commune	50.00€
Frais de chauffage (en sus si utilisation)	Repas, banquet, soirée, vin d'honneur...	25€ / Jour
Caution salle		200€

Tarif remplacement de la vaisselle cassée ou manquante

Assiette plate et à dessert	3,50 €	Verre ballon	1,50 €
Saladier	5,00 €	Verre de bar	1,00 €
Pichet	3,00 €	Tasse	1,50 €
Plat ovale inox	15,00 €		

La capacité de la salle des fêtes est de 90 personnes.

L'attractivité des tarifs proposés joue un rôle, cependant de lourds investissements ont été faits (acoustique, lave-vaisselle, travaux d'accessibilité, sécurité incendie, sécurisation de la cour, vidéoprojecteur...) pour la salle des fêtes et le prix de location pourrait être revu, même si les dépenses engagées ne pourront être compensées.

Il est proposé que la salle soit louable pour des réunions d'affaires, séminaires d'entreprises...

L'utilisation du vidéo projecteur sera incluse dans le tarif de location. Il sera mis à disposition sur demande express des locataires.

Il est proposé de faire payer la mise à disposition de la vaisselle et d'augmenter le prix de la caution qui apparaît aujourd'hui dérisoire.

Des exemples de tarifs d'autres communes sont exposés.

Si les tarifs peuvent difficilement être comparés au regard des différences de prestations proposées, certains principes peuvent être transposés.

Aux alentours, aucune salle comparable à celle d'Aubigny n'est équipée d'un vidéoprojecteur :

Certaines (sur Niort) sont équipées d'un vidéoprojecteur mais n'ont aucun point de restauration

Les conseillers ne souhaitent pas revenir sur le principe de faire payer le chauffage à part.

Après comparaison avec d'autres tarifs pratiqués dans les communes alentour et sur Niort, il est proposé :

- Pour les habitants de la commune : 100€ / jour, 120€ / 2 jours consécutifs
- Pour les habitants hors commune : 160€ / jour, 195€ / 2 jours consécutifs
- Tarif entreprises et assimilées : 50€ / ½ jour, 80€ / 1 jour
- Caution de 400€
- Vaisselle : gratuite pour les habitants de la commune, 20,00€ pour les locataires hors commune

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **De fixer les tarifs tels que mentionnés ci-après pour l'année 2021**

Une journée	Personne de la commune	100.00€
	Personne ou association hors commune ¹	160.00€
Deux jours consécutifs	Personne de la commune	120.00€
	Personne ou association hors commune	195.00€
Vin d'honneur, réunion familiale	Personne de la commune	gratuit
	Personne ou association hors commune	50.00€
Séminaire ou réunion à caractère professionnel (hors partenaires)	½ jour (4 heures)	50.00€
	1 jour	80.00€
Frais de chauffage (en sus si utilisation)	Repas, banquet, soirée, vin d'honneur...	25€ / Jour
Vaisselle	Personne de la commune	gratuit
	Personne ou association hors commune	20.00€
Caution salle		400€

- **De maintenir les tarifs en vigueur pour le remplacement de la vaisselle cassée ou manquante selon le barème ci-après :**

Assiette plate et à dessert	3,50 €	Verre ballon	1,50 €
Saladier	5,00 €	Verre de bar	1,00 €
Pichet	3,00 €	Tasse	1,50 €
Plat ovale inox	15,00 €		

Les nouveaux tarifs seront indiqués sur internet lorsque le site sera fonctionnel (prévision : début 2021).

¹ Exceptées associations d'intérêt communal : APE du RPI, Club des Aînés...

G. Questions et informations diverses

1. Site internet

M le Maire indique qu'il souhaiterait que le site internet communal puisse être mis en ligne en début d'année 2021.

2. Projet de création d'un service de transport solidaire

M le Maire informe du projet de mise en place d'un transport solidaire commun avec la commune de Pressigny.

Cette idée, impulsée par Pressigny sur le modèle de Thénézay, fait suite au constat que certaines personnes âgées isolées ont du mal à se rendre à leurs rendez-vous médicaux.

Le projet est au stade embryonnaire mais le principe est de trouver des bénévoles qui pourraient transporter les personnes moyennant dédommagement des kilomètres parcourus.

3. Avancement des travaux de la croix :

M le Maire informe le conseil que les travaux de déplacement / réhabilitation de la croix du cimetière réalisés par l'entreprise GOUBEAU sont terminés et que le résultat est très satisfaisant.

4. Fête de Noël

M le Maire rappelle que la distribution des colis de Noël dans les 78 foyers de la commune a eu lieu samedi. Il remercie les membres du conseil qui ont participé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h28.

Le Maire
M Daniel MALVAUD